

# ITINERAIRE

**Départ** : Base de Loisirs de Mamers

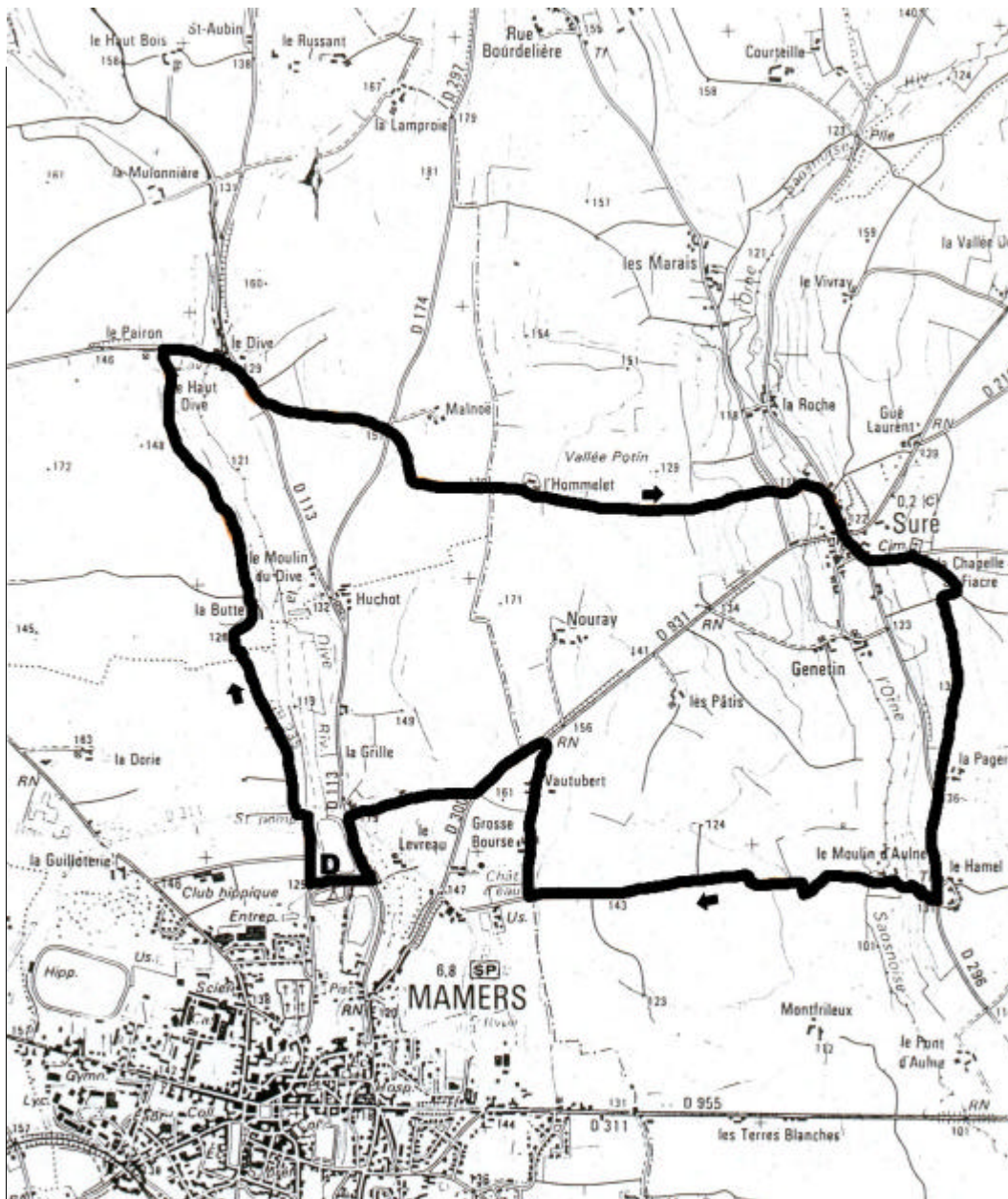
Face au camping municipal \*\*\*, vous prenez deux fois à droite et filerez tout droit en laissant sur gauche la route qui monte au Club Hippique. Vous passerez devant une station de pompage et arriverez sur la rocade qu'il vous faut traverser avec prudence et attention.

En suivant le chemin, d'abord goudronné puis de terre, vous arriverez à la «**Butte** ». En haut du chemin, vous tournerez à droite en contournant la propriété et filerez tout droit jusqu'au «**Haut Dive** ».

Là, il faut tourner à droite sur la petite route goudronnée. Faites environ 300 mètres et au carrefour, vous tournerez à droite et presque aussitôt à gauche, sur une toute petite route qui monte avec de l'herbe au milieu. Au bout de cette petite route, il vous faut traverser la D 174 (Mamers – Pervençères) et prendre le chemin de terre. Vous passerez devant une propriété qui se nomme «**l'Hommelet** » et continuez tout droit.

Au bout de ce chemin, agréable, bordé de haies de cytises, vous arrivez sur une petite route. Tournez à droite, et en suivant la route vous arriverez dans le bourg de Suré (Orne). Vous traverserez avec prudence la D 931 (Mamers-Mortagne) et bifurquerez vers la gauche. Vous monterez une petite route pendant 150 mètres environ, avant de prendre un chemin à droite bordant une propriété appelée la «**Chapelle Saint Fiacre** ».

Faites à nouveau 100 mètres puis virez à droite et tout de suite à gauche. Après le lieu-dit «**La Pagerie** », vous arriverez sur une petite route



Carte IGN au 1/25 000  
© IGN – Paris – 2002  
Autorisation N° 40 - 2003

que vous suivrez jusqu'au lieu-dit «**Le Hamel** ». Là, vous descendrez un chemin à droite, à pic, d'abord goudronné, vous passerez sur une petite passerelle, au-dessus de la petite rivière «**l'Orne Saosnoise** » et suivrez le chemin montant (il n'est pas sablonneux, ni malaisé). En haut de ce chemin, vous serez revenus dans le département de la Sarthe. Vous tournerez à droite, passerez à «**Grosse Bourse** » et «**Vautubert** ».

Sur la route de Mamers à Mortagne, vous tournerez à gauche puis après 250 mètres environ, vous prendrez un chemin à droite qui descend. Dans le bas de ce chemin, traversez la rocade et longez le plan d'eau. Il ne vous reste plus qu'à prendre à droite pour regagner le parking.

## Infos pratiques

### Restauration :

Nombreux restaurants à Mamers  
Contacter votre Office de Tourisme (33(0)2 43 97 60 63)

### Hébergement :

**Mamers**  
Camping Municipal \*\*\* 02 43 97 68 30,  
Chambres d'hôtes (s'adresser à l'Office de Tourisme)

### A voir :

#### Mamers :

- Eglises Notre-Dame et St Nicolas,
- Les Halles,
- Le Couvent de la Visitation,
- La Tour Eiffel,
- La base de Loisirs...

#### Suré :

- Eglise

## CONSEILS AUX PROMENEURS...

Nous vous remercions de bien vouloir respecter :

### ➤ les propriétés,

Ne passez pas hors piste à l'intérieur des forêts, sur les plantations, cultures et prairies.  
Respectez la signalisation et réglementation préfectorale, communale et privée.

### ➤ l'environnement,

Respectez les espaces naturels (faune & flore).  
*N'effrayez pas les animaux (chiens, vaches...)*  
*Ne jetez pas vos débris le long du sentier.*  
*Ne faites pas de feu*

### ➤ les habitants et utilisateurs du chemin,

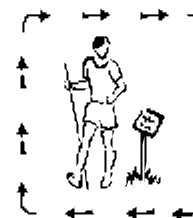
Ayez un comportement respectueux avec les personnes rencontrées.

*Les troupeaux sont prioritaires sur les chemins, laissez-les passer.*

*En cas de défaut d'entretien du sentier ou problème technique concernant le balisage merci de nous avertir au*

**33(0)2.43.97.25.31**  
(Communauté de Communes du Saosnois)  
ou

**33(0)2.43.97.60.63**  
(Office de Tourisme de Mamers et du Saosnois)



## CIRCUIT PEDESTRE

# Mamers

« **Aulne** »

**Circuit balisé en Rose**

## Infos Circuit

- Distance à parcourir : 10 km
- Durée : 2h30
- Terrain : 45% goudron/55% terre
- Relief : peu de dénivelé
- Ombrage : mi-ombrage

### - Communes traversées :

Mamers – Marollette – Suré

Pour plus d'informations

**Office de Tourisme  
de Mamers et du Saosnois  
33(0)2.43.97.60.63**

